

La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf

«Nous devons maintenant remettre l'AC sur des bases saines»

La conseillère fédérale demande le retour à des solutions acceptables aux problèmes et prend ses distances par rapport à la polémique: la ministre de la Justice, Eveline Widmer-Schlumpf, s'exprime sur l'état d'esprit de la population et le climat politique, sur le marché du travail et la politique des étrangers ainsi que sur la réforme du droit pénal. *Hans Reis et Silvia Oppliger*



Photos: Silvia Oppliger

«Nous devons chercher à résoudre les problèmes». La conseillère fédérale dans son bureau.

«Employeur Suisse»: Madame Widmer-Schlumpf, le Conseil fédéral a donné lieu ces derniers temps à de nombreuses critiques, également de la part de la population. Comment jugez-vous l'attitude des Suisses vis-à-vis de leur gouvernement?

Eveline Widmer-Schlumpf: Ce que l'on peut lire dans les médias ne correspond pas toujours au sentiment de la population. Les médias rendent surtout compte de ce qui ne va pas et des situations de ce genre existent toujours. On est beaucoup moins prompt à souligner ce qui fonctionne bien, et c'est fréquemment le cas en Suisse.

Nous sommes souvent les champions du monde de la critique et je le déplore. Lorsque je m'entretiens avec des citoyennes et citoyens, je m'aperçois qu'ils ne sont pas si négatifs que cela. Ils envisagent même l'avenir de manière positive et ne sont pas si mécontents du travail du Conseil fédéral.

La Suisse se plaindrait-elle donc à l'excès?

C'est certainement le cas. Car une chose est claire: nous tous, Confédération et cantons, salariés et employeurs, avons bien surmonté la situation économique difficile de ces deux dernières années. Dans d'autres pays, la crise financière et économique laisse des traces autrement plus marquées. A quelques exceptions près, la Suisse s'en est très bien sortie. Cela doit nous rendre positifs.

Venons-en à la politique: en ce qui concerne l'accord passé avec UBS et l'initiative Minder, vous avez formulé des remarques critiques à l'égard du Parlement. Vous êtes d'avis qu'on se contente de gérer les problèmes au lieu de les résoudre. S'agissait-il là de deux exceptions ou les choses vont-elles continuer d'évoluer dans cette direction?

Je constate que l'on est de moins en moins prêt à faire des compromis pour trouver une solution. Au lieu de chercher des solutions acceptables soutenues par la population, on politise souvent les questions. On fait beaucoup de marketing politique. Nous devons chercher à résoudre les problèmes, cela fera beaucoup plus de bien à la Suisse.

A quoi imputez-vous cette politisation?

Aujourd'hui, tout est public. Les médias sont en grande concurrence les uns avec les autres, on parle audimat et nombre de lecteurs. Il faut constamment offrir des nouveautés et des histoires passionnantes. Ce comportement a naturellement des répercussions sur la politique.

Là aussi, la concurrence est devenue plus forte ces dernières années et la polarisation s'est accentuée. On s'est aperçu ces derniers temps que les partis de gauche et de droite s'allient de plus en plus pour les raisons les plus diverses. C'est souvent difficile à comprendre d'un point de vue logique, mais ce n'en est pas moins une réalité politique. Nous devons néanmoins dégager des majorités en faveur de solutions pragmatiques et nous le faisons.

Nous sommes au seuil d'une importante votation: à fin septembre, nous nous prononcerons sur la révision de l'assurance-chômage. Quelle est l'attitude du Conseil fédéral à ce sujet?

C'est un fait: l'AC est fortement endettée à hauteur de 7 milliards de francs. Nous ne pouvons laisser à la génération suivante le soin de résoudre ce problème. Nous devons maintenant remettre l'AC sur des bases saines, en période d'essor conjoncturel. Il nous faut aménager les conditions de perception des prestations de telle manière que le financement de l'assurance soit garanti à long terme et que l'AC puisse aussi offrir des solutions dans les temps difficiles.

A propos des étrangers: d'une part, un certain scepticisme règne dans la population à l'égard des étrangers, d'autre part, l'économie a besoin de personnel spécialisé en provenance d'autres pays. Comment le Conseil fédéral vient-il à bout de cet exercice de haute volée?

Le Conseil fédéral est conscient du fait que l'économie suisse a besoin de travailleurs étrangers. Suivant la situation, certaines entreprises font part de difficultés à recruter des spécialistes qualifiés en Suisse ou dans l'UE.

Le Conseil fédéral suit attentivement l'évolution et, au besoin, adapte les conditions-cadre. C'est ainsi qu'à fin 2009, il a tenu compte du sentiment de la population et de la situation économique d'alors en ne libérant dans un premier temps que la moitié des contingents destinés aux ressortissants de pays tiers. Par la suite, il est apparu clairement que la situation des entreprises n'était plus tenable. Le Conseil fédéral a alors libéré la deuxième moitié de ce contingent à fin avril déjà.

Le gouvernement propose maintenant d'établir une séparation entre les contingents des fournisseurs de services des pays de l'UE et de l'AELE et les personnes en séjour de courte durée en provenance de pays tiers. Nous avons engagé la procédure de consultation à ce sujet à fin juin. Le Conseil fédéral estime cette séparation importante parce qu'elle permet aux entreprises de mieux planifier.

Dans le scepticisme à l'égard des étrangers, les différences culturelles jouent également un rôle, surtout par rapport aux musulmans. A quelle stratégie le Conseil fédéral peut-il recourir pour promouvoir le multiculturalisme?

La Confédération a entrepris de grands efforts, de concert avec les cantons, pour promouvoir l'intégration. Nous menons des discussions depuis des années dans le cadre d'une Conférence tripartite sur les agglomérations, c'est-à-dire au niveau de la Confédération, des cantons, des communes et des villes. Le Conseil fédéral a élaboré ce printemps, sur la base des recommandations de cette conférence, un projet de nouvelle amélioration de la politique d'intégration. Celle-ci est maintenant mise en œuvre avec la collaboration des cantons et des communes.

Un nouvel élément important réside par exemple dans le fait qu'à l'avenir, les nouveaux arrivants de l'étranger seront conviés à une première discussion d'information où ils seront informés sur

leurs droits et devoirs et familiarisés avec notre système juridique. Nous encourageons et nous demandons; nous montrons aux immigrés ce qu'ils peuvent attendre, mais aussi ce que nous attendons d'eux.

Pour ce qui est de l'intégration de la population résidante musulmane, j'entretiens un dialogue avec les représentantes et représentants des organisations musulmanes. Enfin, c'est à nous, en tant que population suisse, de faire en sorte qu'indépendamment de nos conceptions religieuses, nous puissions vivre en paix les uns avec les autres.

Nous avons parfois le sentiment que la population étrangère en provenance d'autres milieux culturels n'a pas à s'adapter autant qu'il le faudrait. Ne devrions-nous pas faire prévaloir plus systématiquement notre régime juridique, nos valeurs, par exemple dans l'enseignement de la natation ou dans les camps scolaires?

Je m'engage en faveur de notre culture occidentale, de nos valeurs, de nos idéaux et de notre régime juridique. Je m'engage aussi pour que dans une école publique, tous les enfants soient traités de la même manière, qu'ils fréquentent tous l'enseignement mixte de natation et de gymnastique ou qu'ils aillent dans le même camp scolaire. Il ne doit pas y avoir d'exception. Pour moi, cela va de soi.

A partir de cette évidence, vous êtes-vous prononcée contre une interdiction de la burqua?

Je ne me suis pas prononcée pour l'interdiction de la burqua bien que je sois personnellement opposée à toute forme de dissimulation du visage dans l'espace public. Je ne limite pas cette

Eveline Widmer-Schlumpf, conseillère fédérale, est Cheffe du Département de justice et police depuis le 1^{er} janvier 2008. Elle a été précédemment membre du Grand Conseil du canton des Grisons et pendant près de dix ans conseillère d'État du canton des Grisons, Cheffe du Département des finances et des communes.

- considération à l'aspect religieux: je suis contre toute forme de dissimulation totale qui m'empêche de voir les yeux et l'expression de mon interlocuteur. La dissimulation ne s'accorde pas avec notre mode de vie, avec notre régime juridique, et cela ne concerne pas que la burqua.



«Je suis personnellement opposée à toute forme de dissimulation du visage dans l'espace public».

Je tiens à mettre en valeur la culture qui est la nôtre dans ce domaine, à savoir faire en sorte que l'on puisse voir le visage de l'autre lors de rencontres dans l'espace public, c'est-à-dire faire respecter notre idée de la dignité humaine. La question de savoir si, indépendamment des possibilités existantes, il y a lieu d'envisager éventuellement d'autres mesures ciblées contre la dissimulation mérite un examen attentif. Le Conseil fédéral entend en tout cas engager un dialogue avec les cantons sur cette question.

La criminalité des étrangers joue également un rôle. L'initiative sur le renvoi est sur la table. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral?

Pour de nombreux Suisses comme pour le Conseil fédéral, le souhait qui a inspiré l'initiative n'est pas contesté, à savoir la possibilité d'expulser les étrangers qui ont commis des crimes graves. Mais de l'avis du Conseil fédéral et du Parlement, cette initiative n'est pas le moyen approprié pour faire face à ce problème. Elle contient un catalogue arbitraire d'actes délictueux dont tous ne constituent pas des infractions graves. En outre, l'initiative est partiellement contraire au droit international et au droit constitutionnel.

Le Conseil fédéral et le Parlement s'efforcent de tenir compte du désir de la population d'expulser les étrangers ayant commis de graves crimes en élaborant un contre-projet direct à l'initiative qui soit respectueux des principes élémentaires de notre Constitution. Le catalogue des éléments constitutifs d'infractions contenus dans le projet se limite donc clairement aux cas graves.

Il n'est pas possible que quelqu'un qui ne présente pas une attestation à une institution d'assurance sociale soit expulsé, mais pas une personne qui a commis la forme la plus grave de fraude économique ou fiscale, comme ce serait le cas avec l'initiative sur le renvoi. Le contre-projet introduit une logique au niveau des actes délictueux. Il offre un instrument efficace, conforme en particulier à la Constitution fédérale. Celle-ci définit toujours les règles du jeu communes auxquelles je souhaite me tenir. Et le contre-projet respecte le droit international auquel nous avons accepté de nous soumettre. Ces règles sont donc valables aussi pour nous.

Le 30 juin, vous avez esquissé les grandes lignes d'un durcissement du droit pénal. Quelles perspectives voyez-vous dans ce domaine?

Je pense que nous avons de bonnes chances de faire passer nos propositions, du moins dans leur conception générale. Nous devons en tout cas adapter certains aspects de ce droit. Dans un premier temps, le Conseil fédéral a présenté avant la pause d'été ses propositions de révision de la partie générale du code pénal. Les propositions relatives aux divers éléments constitutifs d'infractions suivront au cours du deuxième semestre. Avec la révision de la partie générale, il s'agira de faire en sorte qu'à l'avenir, les peines prononcées soient effectivement ressenties comme telles, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il faut que la personne qui se voit infliger une sanction la ressente comme telle.

Pourquoi, il y a seulement quelques années, avons-nous franchi ce pas de l'«adoucissement» du droit pénal?

Lors de la dernière révision du Code pénal, l'avis prévalait que les éléments

les plus importants étaient l'approche préventive et la réintégration. Mais déjà au cours des débats de l'époque, les cantons n'ont cessé de répéter qu'une peine pécuniaire conditionnelle ou un travail conditionnel d'utilité générale n'étaient pas de nature à atteindre le but recherché. On ne comprenait guère, alors, que quelqu'un doive acquitter une amende pour un délit mineur et qu'une peine pécuniaire conditionnelle ne doive pas être payée pour un délit plus grave. Malgré cela, le Parlement a voté la révision, dans l'espoir que l'on parvienne à certains résultats sur le plan de la prévention.

Cet espoir ne s'est pas réalisé. C'est pourquoi le Conseil fédéral propose maintenant une révision partielle sur ces aspects précis. Si l'on constate des points faibles, il faut y remédier. Cela n'a aucun sens d'attendre des années.

Le DFJP soutient le dialogue sur l'égalité salariale. Toutefois, contrairement à ce qui se passe à l'exécutif, on trouve dans l'administration moins de femmes à des positions de cadres.

Nous essayons de corriger les choses dans ce domaine. Mon Secrétariat général compte 50 pour cent de femmes et à l'Office fédéral de la justice, nous engageons plus de femmes que d'hommes. Mais dans l'ensemble du DFJP, nous n'avons que trois vice-directrices, dont une est en même temps directrice suppléante. Il s'est présenté des cas pour différents postes où nous aurions volontiers engagé des femmes, mais où il n'y a pas eu de candidatures appropriées. Nous cherchons toujours activement à rééquilibrer la situation en offrant par exemple des horaires de travail plus souples, des postes à temps partiel ou du travail à domicile. Nous respectons en tout cas absolument l'égalité salariale, c'est-à-dire le principe «à travail égal ou d'égale valeur, salaire égal».

Et comment les choses se passent-elles à ce niveau?

Le DFJP s'en sort bien dans ce domaine. Nous avons très peu de cas où l'égalité n'était pas parfaite. Nous avons apporté les corrections qui s'imposaient. Et nous restons vigilants sur la question. ■